

RÈGLEMENT NO 0309-462

**AMENDANT LE RÈGLEMENT 0309-000
SUR LE ZONAGE DE LA VILLE DE
SAINT-JÉRÔME, TEL QUE DÉJÀ
AMENDÉ, AFIN D'AUTORISER DANS LA
ZONE C-2526, LA CLASSE D'USAGES
« COMMERCE DE GROS (C-9) »**

VU l'avis de motion numéro AM-14032/20-12-15 donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2020;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1.-

Le règlement de zonage numéro 0309-000 est modifié aux grilles des usages et des normes visées à l'article 6, paragraphe 1), à la grille des usages et des normes de la zone C-2526, en ajoutant :

- À la section « Usages permis », à la ligne « Classes d'usages permis », la classe d'usages « Commerce de gros (C-9) » et toutes ses dispositions générales et particulières;

Le tout tel que montré à la grille des usages et des normes jointe au présent règlement comme annexe 1 pour en faire partie intégrante comme si elle était décrite tout au long.

ARTICLE 2.-

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La Mairesse,

SOPHIE ST-GELAIS

La Greffière de la Ville,

M^E MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP

FAR/lm

Avis de motion :	15 décembre 2020
Adoption du projet de règlement :	15 décembre 2020
Consultation publique écrite :	18 décembre 2020 au 5 janvier 2021
Adoption d'un second projet :	19 janvier 2021
Demande de participation à un référendum :	21 janvier au 4 février 2021
Adoption :	16 février 2021
Approbation :	***
Entrée en vigueur :	***